



**95/100**  
**Score 2023 Pep 7**

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » impose aux entreprises de calculer chaque année leur index de l'égalité femmes-hommes\*.

## **L'index sur l'égalité femmes-hommes au sein de Pep 7**

L'égalité entre les femmes et les hommes est un des enjeux majeurs que la société PEP 7 s'est engagée de relever. Ceci nous paraît un préalable indispensable pour évaluer et remédier à d'éventuelles différences de rémunération.

Notre score de 95 points conforte les actions que nous menons tous ensemble chaque jour afin de lutter contre les discriminations.

Ecart de rémunération entre les femmes et les hommes	Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité	Ecart de répartition des augmentations individuelles	Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	Total
40/40	15/15	35/35	5/10	95/100